

La promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse

Aperçu pour les fédérations sportives nationales

État : juin 2016

Situation de départ

L'Armée suisse aide les fédérations et leurs athlètes, par le biais de divers projets de soutien, à s'établir au niveau international et à remporter d'importantes victoires pour le sport suisse. Les mesures d'encouragement prises en charge par l'Armée suisse doivent être considérées comme subsidiaires, car elles ne peuvent être efficaces qu'en complément de mesures décidées par les fédérations. Il est donc indispensable que les fédérations intègrent les fonds de soutien dans leur planification (concept de promotion du sport de performance) ; c'est le prérequis pour pouvoir bénéficier de la promotion du sport d'élite de l'Armée suisse. Celle-ci a formulé des conditions devant être remplies par les fédérations. Swiss Olympic complète ce partenariat en tant que troisième partenaire. Ensemble, l'Armée, les fédérations et Swiss Olympic garantissent le fonctionnement et le développement des fonds de soutien de l'Armée, dans un objectif commun de renforcement du sport de performance et de bons résultats durables au niveau international.

Aperçu des fonds de promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse

Fonds	Objectifs
Athlète qualifié	Maintien du niveau de performance
ER pour sportifs d'élite	Progrès sportifs, étapes vers le niveau international, début de la carrière sportive, porte d'entrée vers la promotion du sport d'élite dans l'Armée
CR	Optimisation des conditions de développement/d'entraînement, préparation aux compétitions internationales pour le titre.
Militaires contractuels	Embauche de l'athlète par l'Armée en vue de l'optimisation de ses conditions d'entraînement ; obtention de médailles/diplômes aux Jeux Olympiques

Quelles fédérations/spécialités sportives ?

Les fonds de soutien de l'Armée s'adressent en priorité aux athlètes de spécialités sportives présentant un potentiel de victoires au niveau international

dans l'ordre suivant :

1. Spécialités sportives olympiques de catégories 1 à 3
2. Spécialités sportives olympiques de catégories 4 et 5, spécialités non olympiques de catégories 1 à 3
3. Spécialités sportives d'intérêt national

Seules les fédérations/spécialités sportives remplissant les conditions suivantes peuvent bénéficier des fonds :

- Présence d'un concept de promotion du sport de performance à long terme
- Intégration de la promotion de l'Armée dans la carrière sportive/la promotion des fédérations
- Garantie de la promotion continue des athlètes après l'accomplissement de l'ER pour sportifs d'élite
- Encadrement sportif des athlètes pendant leurs activités dans le cadre de l'Armée (dans des cas particuliers, cette fonction peut également être assumée par une cellule privée soutenue par la fédération)
- Engagement en faveur de la promotion des athlètes sélectionnés
- Partenariat stable/solide avec l'Armée et Swiss Olympic

Les échanges d'informations et le développement de la collaboration sont garantis par un entretien annuel de fin de saison réunissant les trois partenaires que sont la fédération, l'Armée et Swiss Olympic.

Quels athlètes ?

Peuvent bénéficier du soutien de l'Armée les athlètes qui se situent dans les phases T₄-E₁-E₂ du concept de base FTEM Suisse. Il s'agit d'un soutien durable sous la forme d'un engagement à moyen voire long terme.

La condition essentielle pour être sélectionné est l'aptitude au service. Les athlètes seront sélectionnés pour pouvoir bénéficier de la promotion du sport d'élite de l'Armée (et non de mesures individuelles de l'Armée). La décision finale revient à l'Armée, sur évaluation des fédérations et estimation de Swiss Olympic.

La sélection se base sur le potentiel de l'athlète (et non seulement sur ses résultats actuels), fait l'objet d'un contrôle régulier de la part de la fédération et d'une évaluation critique de la part de Swiss Olympic et de l'Armée. Les athlètes qui ne sont plus sur le chemin menant vers l'élite mondiale perdent le bénéfice de la promotion du sport de l'Armée. Ils doivent cependant terminer leurs jours de service obligatoires en tant que moniteurs de sport militaire.

Quels entraîneurs/encadrants ?

Les entraîneurs et d'autres membres de l'encadrement (physiothérapeutes, masseurs, mécaniciens, personnel de service) peuvent réintégrer l'armée si jugé utile, à condition qu'ils soient âgés de 45 ans maximum au moment de leur réintégration, qu'ils aient terminé l'ER et qu'ils travaillent dans l'environnement direct ou pour des soldats sport. Par la réintégration, on vise la poursuite de la professionnalisation des entraîneurs et des encadrants et l'optimisation de l'environnement des athlètes.

Promotion de l'Armée : prérequis, processus et promotion



Athlètes qualifiés

Objectif :

- Garantie de maintien du niveau de performance pendant l'ER

Prérequis :

- Être titulaire d'une Swiss Olympic Card
- Être membre du cadre national junior / cadre des M21, M23 / cadre de l'élite
- Sports collectifs : membre de la sélection de la fédération / de la ligue nationale A (dans des cas exceptionnels, de la ligue nationale B)
- Sportifs d'importance nationale (ex. lutte suisse)

Processus :

- Dans le cadre de la planification de carrière, la fédération donne des conseils à l'athlète quant au choix de l'incorporation militaire et au lieu de l'ER
- Signalement par la fédération concernée des athlètes qualifiés au moyen d'un formulaire envoyé au cdmt de l'ER pour sportifs d'élite (au plus tard trois mois avant le début de l'ER)

- Envoi de la liste « Athlètes qualifiés » aux écoles de recrues concernées (par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite)
- Informations données à l'athlète concerné par les responsables du sport de chaque ER (1^{re}/2^e semaine d'ER) ; l'athlète doit se munir de sa planification d'entraînement.

Promotion :

- 4 x 3h d'entraînement par semaine maximum (idéalement au début/à la fin du temps de travail) ; puis selon le programme hebdomadaire.
- N'est garantie que sur présentation d'une planification détaillée et si le comportement est irréprochable.

ER pour sportifs d'élite

Objectifs :

- Augmentation du niveau de performance sur la période d'ER

Prérequis :

- Éligibilité au service militaire (indication pour le recrutement : fonction de sportif militaire non disponible)
- Dépôt de la demande par la fédération nationale
- Potentiel pour obtenir de bons résultats internationaux
- Titulaire d'une Swiss Olympic Card bronze/argent/or (souhaité)
- Déclaration d'engagement à long terme pour le sport d'élite
- Déclaration d'engagement en faveur de l'Armée
- Déclaration d'engagement de la fédération pour l'athlète
- Sélection par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite en collaboration avec Swiss Olympic et les fédérations

Processus :

- Annonce par la fédération concernée avec l'évaluation du potentiel des athlètes remise au cdmt de l'ER pour sportifs d'élite (env. 12 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)
- Convocation des athlètes à un entretien de sélection par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite après analyse de l'évaluation du potentiel (en coopération avec Swiss Olympic et les fédérations)
- Entretien de sélection avec le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite/la fédération/Swiss Olympic (env. 9-12 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)
- Communication de la décision provisoire
- Sélection définitive -> Convocation/ordre de marche (env. 2 à 4 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)

Promotion :

- Trois semaines de formation militaire de base
- Cinq semaines de combinaison formation/formation continue (personnalité) avec entraînement
- Dix semaines d'entraînement
- Infrastructures/services OFSPO, Macolin/externe
- Formation des athlètes par l'Armée, l'OFSPO et Swiss Olympic (médias, anglais, planification de carrière, etc.)
- « Porte d'entrée » pour les CR pour sportifs d'élite/embauche comme militaire contractuel

CR pour sportifs d'élite

Objectif :

- Amélioration du niveau des performances pendant les jours de CR

Prérequis :

- Avoir réussi l'ER pour sportifs d'élite (dans des cas particuliers « admissions parallèles »)
- Détenir le statut de membre du cadre national
- Perspectives de bons résultats au sein de l'élite internationale (à long terme)
- Engagement de la fédération en faveur de l'athlète
- Engagement en faveur de l'Armée (en accord avec l'athlète)

Processus :

- Planification annuelle des engagements par la fédération nationale
- Signalement/convocation par engagement
- Ordre de marche par engagement

Promotion :

- 30 jours de service par an maximum (y c. solde/APG/assurance) pour les mesures de préparation et les déplacements depuis et vers les lieux de compétition demandés par la fédération nationale.
- 100 jours de service volontaires supplémentaires par an maximum (y c. solde/allocation pour perte de gain/assurance) pour les mesures de préparation et les déplacements depuis et vers les lieux de compétition demandés par la fédération nationale.
- Un accord fixant les droits et les devoirs de chaque partie a été signé entre le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite et l'athlète.

Embauche d'un sportif d'élite en tant que militaire contractuel

Objectifs :

- Amélioration du niveau de performance pour obtenir un diplôme ou une médaille à des Jeux Olympiques

Prérequis :

- Avoir réussi l'ER pour sportifs d'élite
- Détenir une Swiss Olympic Card bronze/argent/or
- Envisager un diplôme/une médaille olympique
- Engagement de la fédération en faveur de l'athlète
- Fort engagement en faveur de l'Armée

Processus :

- Procédure de candidature par le biais du cdmt de l'ER pour sportifs d'élite
- Signalement par la fédération, processus de sélection par l'Armée/Swiss Olympic
- Sélection définitive par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite

Promotion :

- Embauche à 100% en tant que militaire contractuel avec diverses prestations (sociales, assurances, etc.)
- Salaire versé par la Confédération (50% de la classe salariale 7)
- Garantie pour l'athlète de pouvoir se concentrer encore davantage sur le sport d'élite pendant le cycle olympique à venir
- Entrée/sortie : spécialités sportives d'été en février suivant les Jeux Olympiques, spécialités sportives d'hiver en septembre suivant les Jeux Olympiques
- Remarque : les militaires contractuels sportifs d'élite ne peuvent pas bénéficier des 100 journées de service supplémentaires non imputables

Réintégration des entraîneurs et de l'encadrement

Objectif :

- Permettre un encadrement plus professionnel des athlètes pendant leur service

Prérequis :

- Avoir 45 ans au maximum au moment de la réintégration
- Avoir entièrement terminé l'ER
- Avoir une activité/être embauché au sein de la fédération nationale avec engagement mutuel pour une collaboration durable
- Engagement en faveur de l'Armée
- Seuls les encadrants travaillant dans l'environnement des soldats sport ou pour eux peuvent bénéficier d'une réintégration
- Entraîneurs : avoir terminé la formation (BTA/DTA). Dans des cas exceptionnels : avoir commencé sa formation d'entraîneur

Processus :

- Envoyer la fiche d'informations personnelles/le formulaire de demande signés par la fédération au cdmt de l'ER pour sportifs d'élite
- Évaluation du cdmt de l'ER pour sportifs d'élite, transmission interne à l'Armée
- Communication de la décision au candidat et à la fédération par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite

Promotion :

- 100 jours de service par an maximum jusqu'à 65 ans (y c. allocation pour perte de gain /solde) dans le cadre de mesures de promotion de la fédération nationale en cas d'encadrement de militaires sportifs.

Visibilité/comportement de militaire

La promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse est un fonds important non seulement pour le sport, mais aussi pour l'Armée (« ambassadeurs de l'Armée »). C'est pour cette raison qu'un comportement militaire correct est requis. Le port du logo « Sport d'élite Armée suisse » et de l'écusson « ARMÉE SUISSE » sur les vêtements et leur présence sur le site web personnel est tout aussi requis que l'évocation du soutien apporté par l'Armée lors d'interviews, de déclarations, etc.

Assurance

Assurance militaire de base – voir www.suva.ch/fr/startseite-suva/versicherung-suva/militaerversicherung-uebersicht-suva.htm

Contacts

Commandement ER pour sportifs d'élite

Franz Fischer
Resp. Sport
032 32 76 348
Franz.Fischer@baspo.admin.ch
www.ofspo.ch

Commandement ER pour sportifs d'élite

Adjutant EM Urs Walter
Resp. Service Militaire
032 32 76 202
Urs.Walter.WR@vtg.admin.ch
www.armee.ch/spitzensport

Soutien aux fédérations Swiss Olympic

Interlocuteur respectif pour toutes questions concernant le soutien aux fédérations

Soutien aux fédérations Swiss Olympic

Florian Peiry, 031 359 71 22
florian.peiry@swissolympic.ch